

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le **8 mars 2021 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets Permettre le lotissement projeté d'un lot dont la profondeur est de 50 mètres alors que l'article 5,6 du règlement de lotissement numéro 2018-465 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de M^{me} Francine Dery et M. Michel Gauthier sise au 721, rang des Îles à Saint-Gédéon.

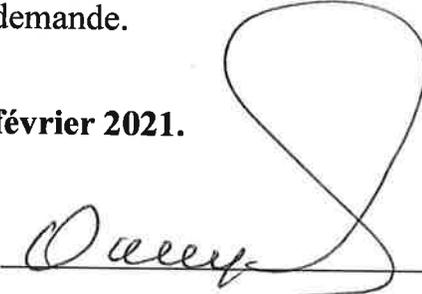
Désignation cadastrale: Lot 4 717 684

Vous pouvez obtenir plus d'information concernant cette demande en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette demande peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen, Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 8 mars 2021.

Tout commentaire ainsi reçu sera lu tel que formulé, lors de la séance du 8 mars 2021, avant que le conseil ne statue sur cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 19 février 2021.



Dany Dallaire, directrice générale